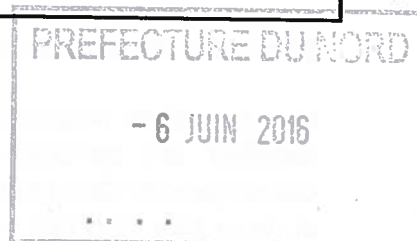


# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b> <b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b></p>
---	---

Bureau du 13 mai 2016

Délibération du Bureau n°14-2016



**Objet : DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION DE ZONES - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (SITE DU FORT – VILLES DE TRESSIN ET VILLENEUVE D'ASCQ)**

Le vendredi treize mai deux mille seize à onze heures, le Bureau s'est réuni à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover à Lille - 2<sup>ème</sup> étage), sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Vice-présidents présents :**

Michel BORREWATER, Marc-Philippe DAUBRESSE, Luc FOUTRY, Nicolas LEBAS

**Convocation au Bureau du Comité syndical le :** 28 avril 2016

**Nombre de membres du Bureau :** 7

**Publiée le :** 6 - JUIN 2016

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Monsieur le Président

Par délibération du 18 décembre 2015, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a engagé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme afin de classer deux zones AUDa et AUDm en zone AUCa.

### Éléments de contexte :

Une première procédure de modification du PLU avait été engagée en 2015 afin de modifier les zonages. Cette procédure portait sur un périmètre de 15 ha. En conséquence des remarques émises par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le périmètre a été restreint à environ 10 ha.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a examiné le projet le 21 avril 2016. Elle a rendu un avis défavorable, constatant que la zone de la Haute-Borne, à proximité, n'est pas encore remplie.

### Éléments positifs à souligner

- La MEL est propriétaire des terrains depuis de nombreuses années qui sont exploités par des agriculteurs via des conventions d'occupation temporaire.
- L'ouverture à l'urbanisation de ces terrains à vocation économique est prévue de longue date puisqu'issue de la politique des 1000 ha économiques.
- L'ouverture à l'urbanisation des 30 ha s'est heurtée en 2010 à l'accessibilité. C'est pourquoi, seuls 10 ha seraient ouverts à l'urbanisation.

### Décision prise :

Considérant que l'urbanisation envisagée

- ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,
- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace,
- ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,

les membres du Bureau du Comité syndical accordent la dérogation d'ouverture à l'urbanisation du site du Fort.

La décision prise par le Bureau sera transmise au Président de la Métropole Européenne de Lille.



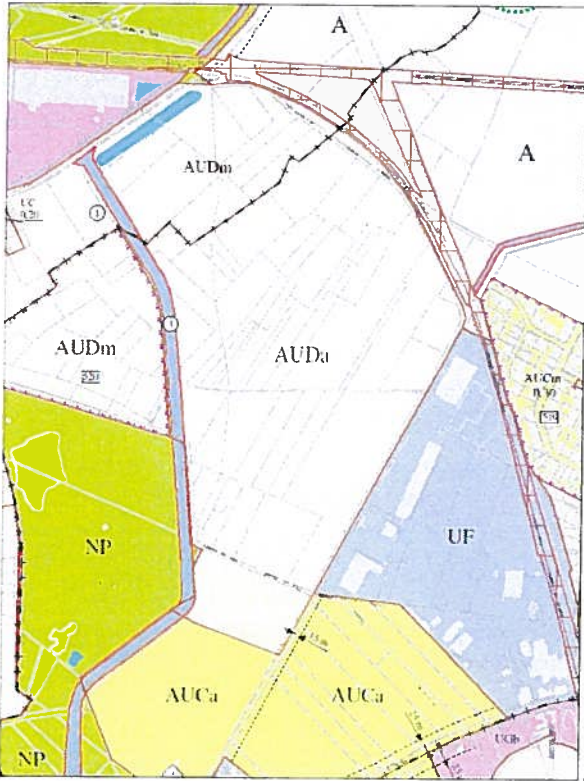
**Damien CASTELAIN**

Président du Syndicat mixte du SCOT  
de Lille Métropole

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

MODIFICATION DU P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME EN VIGUEUR



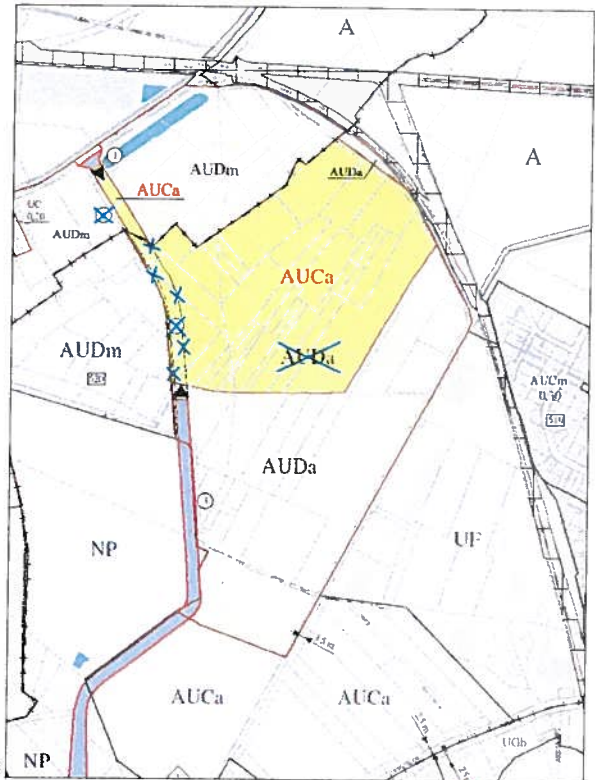
DIRECTON SYSTEM D'INFORMATICA GEORAPHIQUE

ED-ELLE DES EXTRAITES CARTOGRAPHIQUES

PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE  
DELIBERATION DU 18/12/2013

TRESSIN - VILLENEUVE D'ASCO

MODIFICATION DE ZONAGE AUDa ET AUDm EN AUCa



MEL MÉTROPOLE